

En 1766, alors qu'il était toujours meunier à la « Brückemillen », Pierre Hastert II était propriétaire de l'actuel No 19 de la rue St-Ulric. (23) Il décéda au Grund en 1783, laissant au moins 5 enfants:

De CATHERINE Hastert (née en 1767) et de son frère l'imprimeur OSWALD (né en 1778 et décédé le 13. 12. 1813), nous savons qu'ils habitaient en 1806 chez leur soeur ANNE-BARBE (1769-1859), épouse de Nicolas SCHROBILGEN (v. fasc. I p. 19).

THEODORE I

(1761 - 1814)

THEODORE, l'aîné des enfants Hastert-Boly, naquit en 1761. Habitant avec sa mère, il fut le dernier fermier de la « Brückemillen ». En effet, à la Noël de l'année 1794, la mère et le fils prirent le moulin à fermage pour une durée de neuf ans. (24)

En 1795 le moulin rapportait annuellement : en froment 8 maldres, en seigle 8 maldres, en argent 18 écus, en cire 9 livres, un fromage de Hollande et un porc gras valant 12 écus. (25) Le 16 pluviôse an V (5/2/1797) le moulin, situé rue du « Brédewé », ainsi qu'un jardin et une « pièce de terre près la batterie du Fetschenhof » furent adjugés moyennant 10.200 francs à l'ex-religieux d'Orval Gaspard COURTOIS. (26) D'après M. Koltz, le nouvel acquéreur aurait maintenu les Hastert comme fermiers jusqu'à l'expiration de leur bail (1803). (27)

En l'an VIII Théodore Hastert figura parmi les 25 édiles choisis par le préfet JOURDAN sur la liste de 30 noms que lui avait soumise le maire Fr. SCHEFFER pour former la municipalité installée le 16 germinal de la même année (7/4/1800). (28)

Après avoir quitté le moulin du Grund, Hastert s'installa au No 9 de la rue des Eaux où le recensement de 1806 le désigne comme charretier. A ce moment son beau-frère Nicolas SCHROBILGEN demeurait

boursée le 16. 5. 1791 par Nicolas SCHROBILGEN - HASTERT, beau-frère de P. HASTERT-BOLY.

Un acte du 19. 2. 1750 nous apprend que BERNARD Boly de Luxembourg lègue 100 reichsthalers aux frères dominicains à charge d'un anniversaire avec six messes basses, l'obligation étant hypothéquée sur la maison que Boly possédait au Grund près du pont. (17)

Le recensement de 1806 établit que la veuve Hastert avait un frère FRANÇOIS Boly, habitant avec elle chez les SCHROBILGEN-HASTERT, au N° 10 de la rue des Eaux. Il s'agit en l'espèce d'un des derniers bénédictins ayant dû quitter l'abbaye de Munster lors de sa suppression le 22. 9. 1796. Né en 1740, le père bénédictin François Boly avait fait sa profession de vœux le 19. 4. 1763. (18) Ayant, avec douze de ses confrères, refusé les « bons de retraite », c'est-à-dire la pension annuelle de 15.000 livres accordée par le gouvernement républicain à tout religieux en règle avec la loi, il fut mis sur la liste noire des prêtres dits dangereux, destinés à la déportation. Lors de la rafle du 25 brumaire an VII, Boly fut arrêté et mis en prison ; mais il fut élargi le 6